

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Syndicat
Mixte de
Traitement des
Ordures
Ménagères
du Nord
Seine-et-Marne



Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés





RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures
Ménagères du Nord Seine-et-Marne

Ce rapport dresse un bilan de l'année 2025 et présente l'ensemble des évolutions et actions menées par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne dans le cadre de ses compétences.

C'est avant tout un outil de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets.

Il est mis en ligne sur le site internet du SMITOM :

www.smitom-nord.fr

Ce rapport est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-13, L.2224-5, L.2313-1 et L.5211-39, ainsi qu'au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Intégration des éléments du tronc commun francilien élaboré par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), de la matrice des coûts de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et d'indicateurs liés à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Annuaire

4 | LE MOT DU PRÉSIDENT

6 | CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

8 | PRÉSENTATION

Présentation du territoire, des élus et de l'équipe administrative et technique.

16 | LES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT

UVE, UVO, UVM et déchèteries.

Résultats d'exploitation 2025 des installations de collecte et de traitement.

24 | LA PRÉVENTION

Point sur les projets développés dans le cadre des actions visant à la réduction de la production de déchets sur le territoire.

28 | LA COMMUNICATION, LES ANIMATIONS

La communication écrite et ses outils, les manifestations et la communication orale de proximité.

32 | RAPPORT FINANCIER

Indicateurs financiers et matrice standard d'expression des coûts : historique et extrait de la matrice.

L'OPTION D'UNE RÉNOVATION DES FOURS EXISTANTS S'EST



LOGIQUEMENT
IMPOSÉE. CE PARI
QUE NOUS FAISONS

VA DE PAIR AVEC UNE
POLITIQUE AMBITIEUSE DE
RÉDUCTION DES DÉCHETS



PASCAL HIRAUX
Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Réélu au poste de Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne, Pascal Hiraux, par ailleurs Maire de Montgé-en-Goële, veut concilier une approche de terrain des enjeux du syndicat et une vision d'avenir, orientée sur la réduction des déchets.

L'objectif de réduction des déchets est une priorité pour demain. Est-ce une nécessité économique ou écologique ?

La réduction des déchets permet de concilier les deux objectifs. Sur le plan économique, la politique fiscale nationale incite à réduire les tonnages de déchets et surtout leur enfouissement. En effet, si, pour les tonnages qui donnent lieu à une valorisation énergétique, nous bénéficions d'une TGAP [Taxe Générale sur les Activités Polluantes] réduite, de l'ordre de 15 € par tonne, elle s'élève, en revanche, à 65 € pour chaque tonne de déchets enfouis. C'est là qu'intervient notre projet de modernisation des déchèteries, car plus le taux de recyclage y sera élevé, plus nous encouragerons l'économie circulaire et moins nous enfouirons de déchets. À cet égard, nous envisageons de changer le nom des déchèteries, pour en faire des centres de recyclage, qui sont des leviers essentiels pour convaincre nos habitants de l'utilité économique, mais aussi écologique de la réduction des déchets. Nous sommes partis de loin sur ce sujet, mais j'estime que nous progressons et que les jeunes sont plus conscients de ces enjeux que les générations précédentes.

La coopération avec les élus locaux est un axe qui vous tient à cœur. Comment l'envisagez-vous dans les années qui viennent ?

Les communes ne sont pas directement adhérentes au SMITOM du Nord Seine-et-Marne, et pourtant la contribution des Maires est primordiale. Il appartient donc à nos adhérents de les sensibiliser, pour qu'ils s'engagent à leur tour. Certains le font déjà, j'en veux pour preuve le succès d'actions exemplaires, comme le remplacement, dans certaines cantines, des serviettes jetables par des serviettes en tissu. En termes d'exemplarité, nous avons aussi un rôle à jouer, lors de nos interventions scolaires et lors de nos manifestations, en mettant en place des bornes de tri. Nous proposons aux collectivités locales de les soutenir sur des sujets délicats, comme la

gestion des bouteilles de protoxyde d'azote. Ce gaz - qui est un problème majeur de santé publique - met en danger nos personnels et explose violemment dans les fours. Notre objectif est par conséquent aujourd'hui d'essayer de capter les bonbonnes avant qu'elles n'arrivent dans nos installations. Depuis le mois de mai, nous reprenons donc gratuitement les bouteilles récoltées par les collectivités dans nos déchèteries, pour assurer le traitement des résidus de ce gaz, nocif pour l'homme et pour l'environnement.

Suite aux dernières élections, une nouvelle gouvernance s'est mise en place, en juin 2026. Quelles sont les priorités de ce mandat ?

En tant que nouveau Président, j'ai souhaité à ce que le nouveau bureau soit composé d'élus expérimentés et de nouveaux visages, pour renouveler le regard porté sur les sujets et assurer la relève. Parmi nos priorités, pour la période 2026-2032, il y a, avant tout, la modernisation des déchèteries, la poursuite d'une politique d'innovation qui est dans l'ADN du SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le renouvellement du contrat de concession touchant l'ensemble de nos installations. Sur ce dernier sujet, nous avons mené une concertation publique passionnante, en 2025, sur l'avenir du centre de valorisation énergétique situé à Monthyon. Nous aurions souhaité avoir plus de participation, mais les habitants présents étaient très motivés. Notre projet initial de construction d'un troisième four n'a pas été rejeté, mais nous avons été questionnés sur l'opportunité d'augmenter la capacité de traitement de notre Unité de Valorisation Énergétique alors qu'on demande aux habitants de réduire leurs déchets. Forts de cette remarque, l'option, également moins coûteuse, d'une rénovation des fours existants s'est logiquement imposée. Ce pari que nous faisons va de pair avec une politique ambitieuse de réduction des déchets incinérables. En outre, le syndicat est accompagné par CITEO dans le cadre d'un des plus gros appels à projet de France portant sur la réduction des refus de tri en entrée de centre de tri.



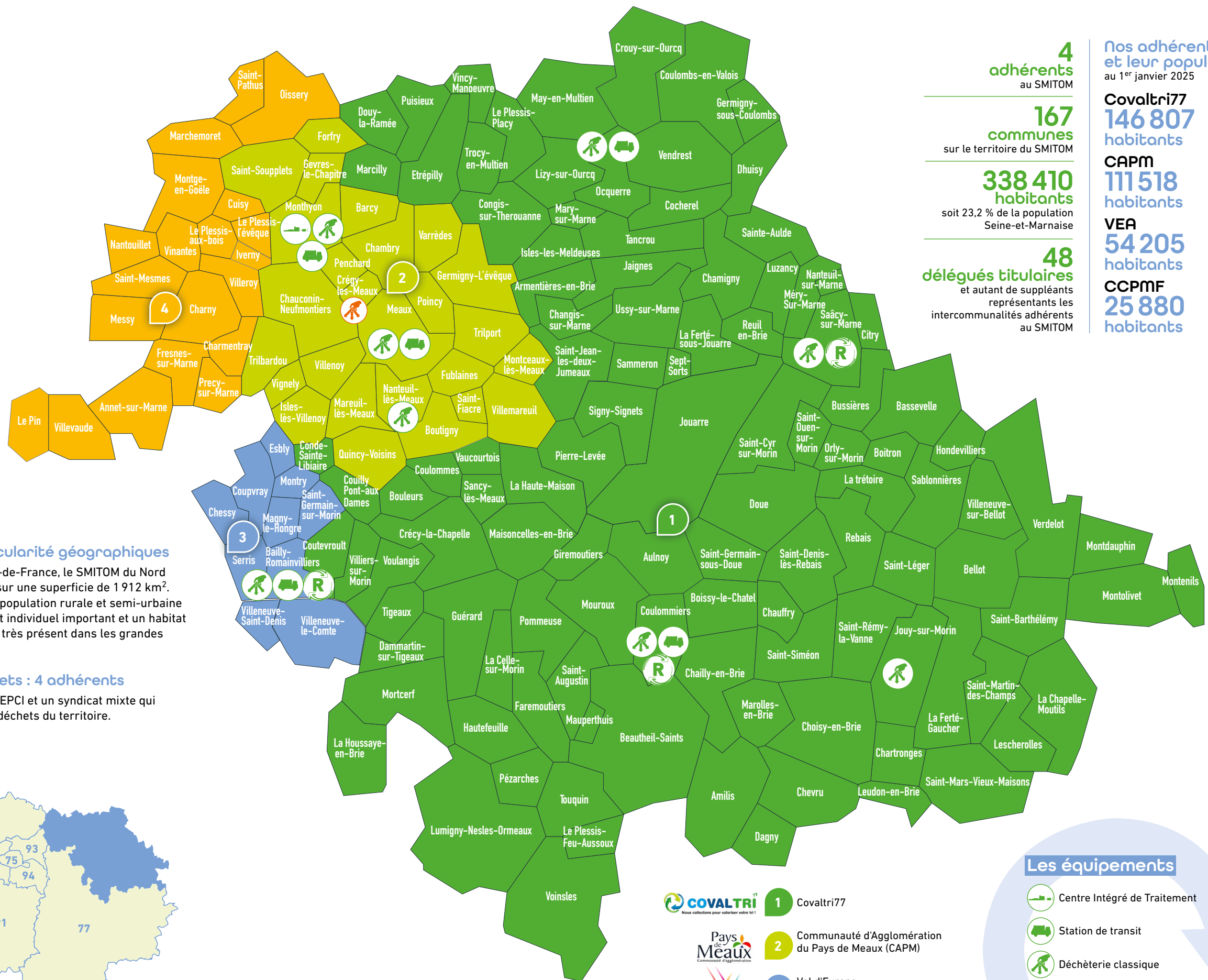
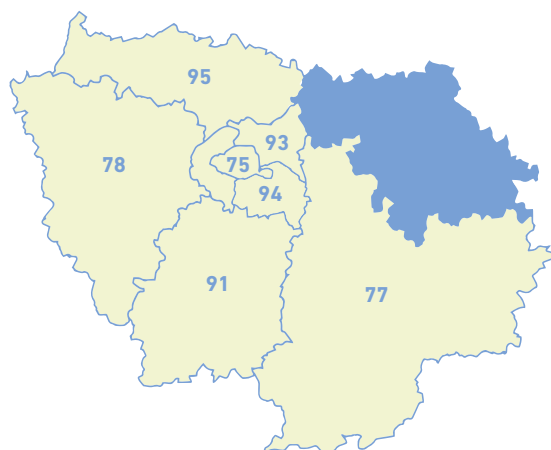
Le territoire

Situation et particularité géographiques

Situé au nord-est de l'Île-de-France, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne s'étend sur une superficie de 1 912 km². Il se caractérise par une population rurale et semi-urbaine (177 hab/km²), un habitat individuel important et un habitat semi-collectif et collectif très présent dans les grandes villes.

Collecte des déchets : 4 adhérents

Le SMITOM compte trois EPCI et un syndicat mixte qui assurent la collecte des déchets du territoire.



4
adhérents
au SMITOM

167
communes
sur le territoire du SMITOM

338 410
habitants
soit 23,2 % de la population
Seine-et-Marne

48
délégués titulaires
et autant de suppléants
représentants les
intercommunalités adhérents
au SMITOM

Nos adhérents
et leur population
au 1^{er} janvier 2025

Covaltri77
146 807
habitants

CAPM
111 518
habitants

VEA
54 205
habitants

CCPMF
25 880
habitants

Les équipements

- Centre Intégré de Traitement
- Station de transit
- Déchèterie classique
- Déchèterie sans collecte des DDS
- Conteneur réemploi

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

1 Covaltri77

Pays de Meaux
Communauté d'agglomération

2 Communauté d'Agglomération
du Pays de Meaux (CAPM)

VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION

3 Val d'Europe
Agglomération (VEA)

Plaines & Monts de France
Communauté de communes

4 Communauté de Communes
Plaines et Monts de France (CCPMF)

Installation de collecte et de traitement

Unité d'incinération de Monthyon

- Deux lignes à grille Martin de 7 t/h
- Un lit fluidisé de 3 t/h
- Un groupe turboalternateur de 10,4 MW
- Un dispositif de traitement de fumée

Maître d'ouvrage : SMITOM

Exploitant : SOMOVAL

Nature des principales valorisations :
Électricité et valorisation matière des mâchefers



PlateFormes de traitement des déchets verts

- Plateforme de Monthyon :
un broyeur et un crible de déchets verts
- Plateformes extérieures :
CTM / SEDE

Maître d'ouvrage : SMITOM

Exploitant : SOMOVAL / CTM / SEDE

Nature des principales valorisations :
Déchets verts broyés criblés / Compost



PlateForme de tri sommaire des encombrants

- Tri au grappin des matières recyclables
- Un broyeur encombrants d'une capacité de 7 t/h en moyenne
- Zone de stockage avant incinération

Maître d'ouvrage : SMITOM

Exploitant : SOMOVAL

Nature des principales valorisations :
Électricité et valorisation matière



Centres de tri

- Trieurs mécaniques
(trommel, cribles balistiques,
courant de Foucault...)
- Trieurs optiques

Maître d'ouvrage : SMDO / SIETREM

Exploitant : VEOLIA / SEPUR

Nature des principales valorisations :
Recyclage et incinération des refus



9 déchèteries

5 centres de transfert

Quantité de déchets
générée par habitant en 2025



492 kg

Ordures
ménagères
233 Kg

Déchets verts
et biodéchets
80 Kg

Emballages
et papiers
58 Kg

Gravats,
plâtre et bois
57 Kg

Verre
20 Kg

Encombrants
37 Kg

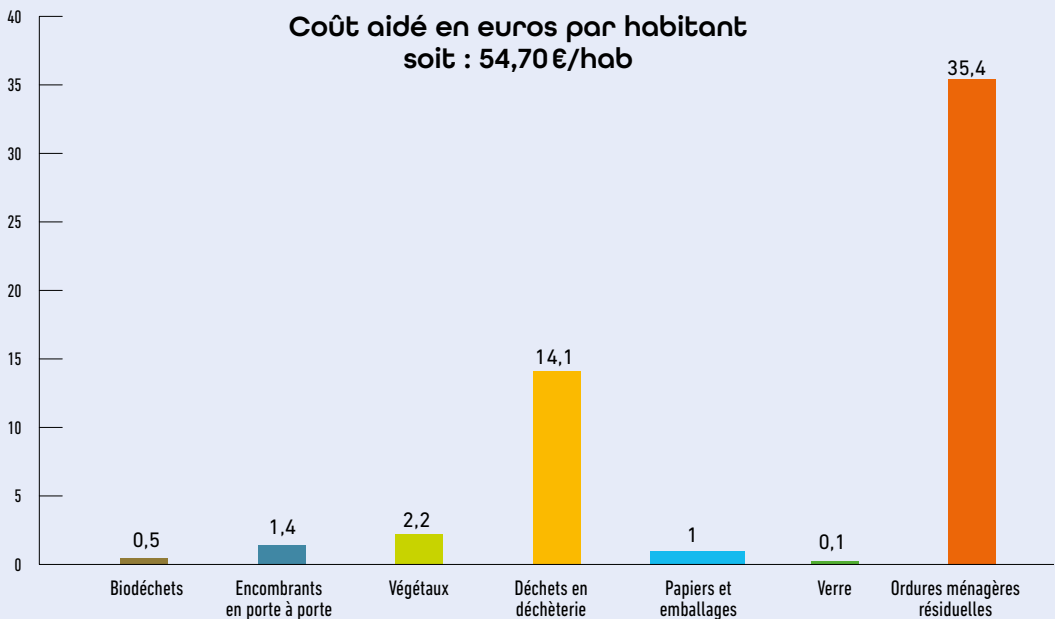
Autres
(DEEE, ferrailles,
déchets spéciaux, pneus...)
7 Kg

Répartition des déchets traités par nature
en provenance des habitants du territoire*



*hors apports extérieurs

Coût aidé en euros par habitant
soit : 54,70 €/hab



Composition et Fonctionnement institutionnel

Des élus locaux au service des citoyens - UNE GOUVERNANCE Partagée

Deux grandes instances rythment la vie du syndicat :
le comité syndical et le bureau syndical, présidés par Pascal Hiraux.

Le comité syndical

Composé de 48 délégués titulaires et de 48 délégués suppléants désignés au sein des conseils communautaires, des intercommunalités ou comités syndicaux des communes membres.

Ses compétences

Les questions budgétaires (débat d'orientation budgétaire, vote du budget, etc.), le suivi du contrat de concession de service public d'exploitation du Centre Intégré de Traitement de Monthyon et présenter, expliquer et diffuser tout dossier qu'il convient d'exposer.

6 comités syndicaux | 51 délibérations

Le bureau syndical

Il réunit le Président et 9 Vice-Présidents élus parmi les membres du comité syndical. Les dossiers portés à la connaissance des membres du comité syndical sont ainsi examinés.

Ses compétences

Les contrats et conventions diverses, les questions concernant le fonctionnement courant du syndicat, les questions concernant le personnel (création de postes, régime indemnitaire...), préparation du comité syndical.

7 bureaux syndicaux | 12 délibérations

les membres du bureau syndical



Pascal Hiraux
Président
CC Plaines et Monts de France
Maire de Montgé-en-Goële



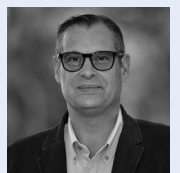
Claude Decuypère
1^{er} Vice-Président
CA du Pays de Meaux
Maire de Monthyon



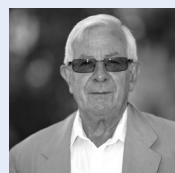
Daniel Durand
2^e Vice-Président
Covaltri77
Adjoint au Maire de
la Ferté-sous-Jouarre



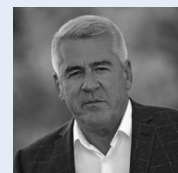
Emmanuelle Vielpeau
3^e Vice-Présidente
CA du Pays de Meaux
Adjointe au Maire de Meaux



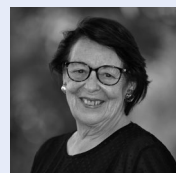
Christophe Pollien
4^e Vice-Président
Val d'Europe Agglomération
Conseiller Municipal à la Mairie de
Bailly-Romainvilliers



Francis Chesné
5^e Vice-Président
Covaltri77
Maire de Vendrest



Stéphane Devauchelle
6^e Vice-Président
CA du Pays de Meaux
Maire de Saint-Souplets



Marie-Pierre Badré
7^e Vice-Présidente
Covaltri77
Adjointe au Maire
de Couilly-Pont-aux-Dames



Claude Raimbourg
8^e Vice-Présidente
Covaltri 77
Adjointe au Maire de Doue



Michel Lecomte
9^e Vice-Président
CC Plaines et Monts de France
Adjoint au Maire d'Annet-sur-Marne

Le regard de la directrice



MICHELLE BRUN

Directrice du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Un constat partagé : améliorer encore la qualité du tri

Malgré les efforts déployés, les tonnages d'emballages et de papiers collectés ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Notre territoire ne fait pas exception, c'est une tendance nationale. Face à ce constat, nous pourrions être tentés de renoncer. Mais ce n'est pas notre état d'esprit, comme en témoignent les conclusions de la concertation facultative que nous avons menée en 2025, pour préparer le renouvellement du contrat de concession de notre unité de valorisation énergétique (UVE).

Faire le choix de la prévention plutôt que de l'augmentation des capacités

Les échanges riches et constructifs que nous avons eus avec les habitants, élus, acteurs locaux du territoire, nous ont en effet confortés que, dans le contexte économique et environnemental actuel, il ne serait ni raisonnable, ni responsable, de nous lancer dans la construction d'une troisième ligne d'incinération. Cette solution ne serait qu'une réponse à court terme à l'augmentation continue des volumes d'ordures ménagères résiduelles, alors que nous avons pour ambition de nous attaquer durablement aux causes de cette dérive. C'est pourquoi fidèle à notre engagement en faveur de la transition écologique, nous faisons le choix courageux d'intensifier la prévention pour réduire à la source la production de déchets, améliorer la qualité du tri, limiter les tonnages d'OMr et faire ainsi progresser les performances de la collecte sélective.

Un projet collectif soutenu par CITEO

La démarche collaborative que nous avons conduite, l'an dernier, avec nos quatre adhérents, et grâce à laquelle nous avons été lauréats de l'un des deux plus gros appels à projet (AAP) de CITEO, répond parfaitement à ce parti pris : il vise à réduire significativement le taux de refus en entrée des centres de tri, en améliorant la qualité du tri à la source et en captant les matériaux recyclables encore présents dans les OMr. Ambitieux par son montant (3 M€ dont 2 qui sont pris en charge par CITEO), ce projet l'est aussi par les outils innovants qu'il mobilisera pour atteindre ses objectifs.

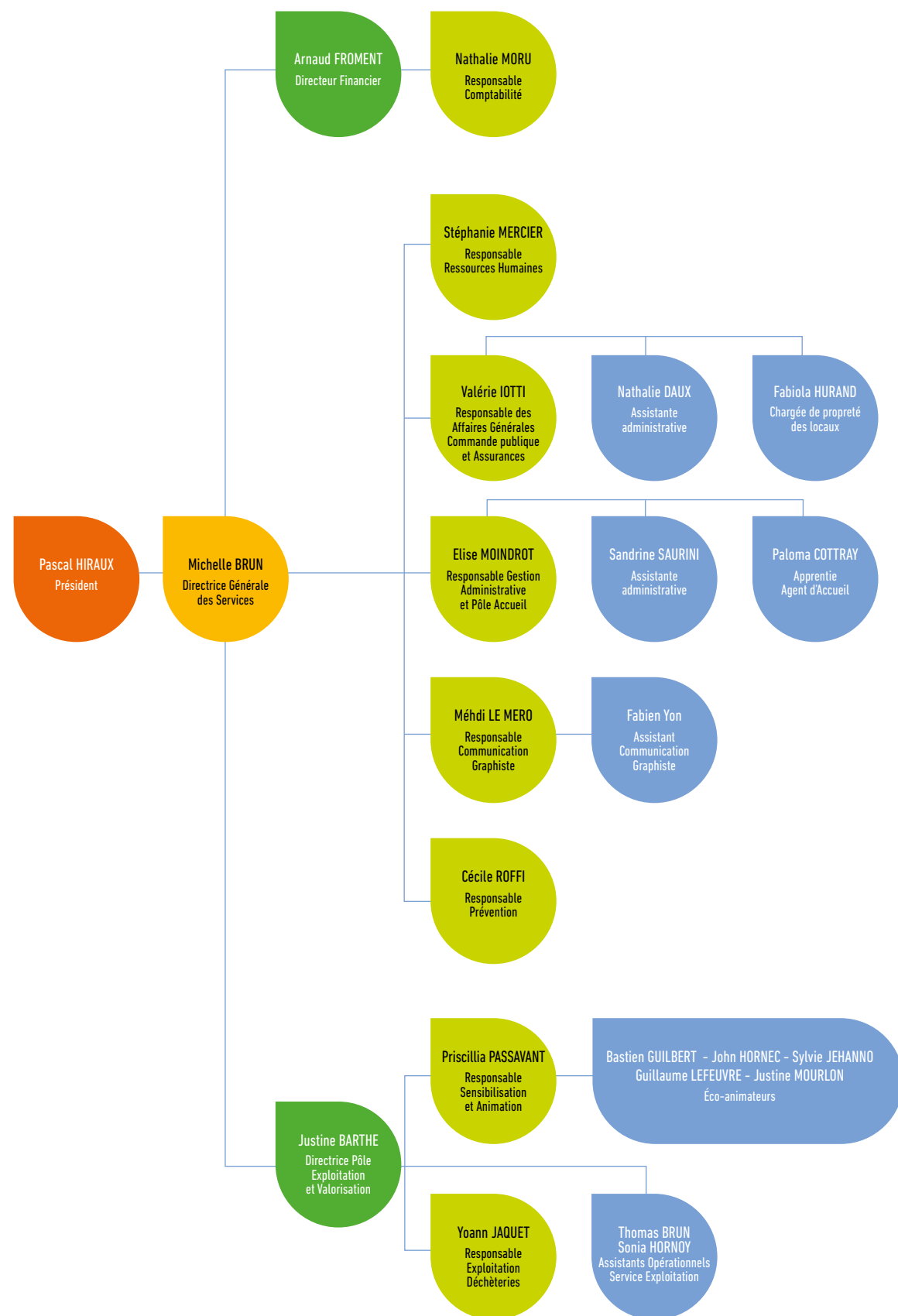
Mieux comprendre les pratiques pour mieux accompagner les habitants

C'est ainsi qu'à l'issue des réflexions menées avec nos adhérents, nous avons lancé un appel d'offres afin de développer, dans les zones d'habitat pavillonnaire, une communication dite « engageante », dont les effets attendus viendront compléter ceux qui découleront des actions prévues dans le cadre de l'AAP Collecte de CITEO. L'objectif est clair : explorer de nouvelles approches pour comprendre les freins au tri et identifier des leviers d'incitation efficaces.

Une dynamique collective tournée vers l'innovation

Convaincus de l'opportunité et de la pertinence de cette démarche, nous avons déposé fin 2025 un dossier pour bénéficier d'une aide financière du FEDER ; actuellement en cours d'instruction. S'il n'a pas encore été étudié, nous savons cependant qu'il a été retenu, ce qui atteste déjà de sa pertinence. Exigeante en temps et en énergie, cette dynamique collective est très stimulante, elle nous pousse à avancer ensemble, sur des chemins que nous n'aurions sans doute pas empruntés seuls. C'est pour moi une grande fierté de constater que nous nous mobilisons avec détermination, responsabilité et sens de l'innovation.

Une équipe pluridisciplinaire à la disposition du territoire





Lancement de la concertation publique

Du 28 janvier au 1^{er} avril 2025, le SMITOM a organisé une concertation préalable facultative autour du projet de modernisation de l'UVE de Monthyon. Réunion publique, permanences mobiles, visite guidée et ateliers citoyens ont permis d'informer les habitants et de recueillir leurs contributions sur l'avenir de cet équipement structurant.

● Voir p.21

Le SMITOM NORD reconnu lauréat d'un appel à projet national porté par CITEO

En 2025, le SMITOM du Nord-Seine-et-Marne et ses quatre adhérents ont été retenus dans le cadre de l'Appel à Projet Collecte porté par Citeo. Estimé à près de 3 millions d'euros, dont plus de 2 millions financés par CITEO, ce projet vise à améliorer la qualité du tri, réduire les erreurs et augmenter les tonnages d'emballages et de papiers recyclés, notamment grâce à des solutions innovantes comme l'intelligence artificielle embarquée sur les bennes de collecte.

● Voir p.19



Démarrage travaux de raccordement à la future Ferme aquacole

Avec le démarrage des travaux de raccordement à la future ferme aquacole de Lisaqua, le SMITOM franchit une nouvelle étape dans la valorisation de la chaleur produite par son UVE. Cette énergie locale, issue du traitement des déchets, contribuera bientôt à chauffer des bassins d'élevage de crevettes, renforçant la performance énergétique de l'installation et l'ancrage territorial du projet.

● Voir p.21



Zéro plastique avec la Région Île-de-France

Lauréat de l'appel à projet régional « Île-de-France Zéro Plastique », le SMITOM poursuit son engagement en faveur de l'économie circulaire. Le projet retenu prévoit une étude pilote sur le réemploi des contenants alimentaires dans la restauration, menée sur deux communes de Val d'Europe Agglomération, afin d'identifier les conditions de déploiement d'une solution durable et répliquable.

● Voir p.26



Inauguration du chemin de la biodiversité du SMITOM

Avec l'inauguration de son chemin de la biodiversité, le SMITOM propose une nouvelle manière de découvrir le site de Monthyon. Faune locale, flore, observation, pédagogie : ce parcours en plein air, soutenu par le Conseil Départemental, transforme la visite du Centre intégré de traitement en expérience de sensibilisation à l'environnement, ouverte aux familles comme aux publics scolaires.

● Voir p.30



LES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT

Anticiper les évolutions et adapter les process

Que deviennent les déchets produits par les habitants ? Quelle stratégie est déployée pour en optimiser le traitement et en réduire le coût ? Le SMITOM, qui dispose d'un centre intégré de traitement des déchets, situé à Monthyon, analyse et caractérise les flux de déchets qui y convergent, dans le but d'augmenter la valorisation matière, via le recyclage, et la valorisation énergétique.

Une vision précise de la matière collectée permet en effet d'ajuster la prévention et la communication qui seront nécessaires pour que le geste de tri et la valorisation progressent et que in fine la part des déchets incinérés et enfouis continue de diminuer.

À chaque déchet son traitement

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne bénéficie d'un Centre Intégré de Traitement des déchets situé sur la commune de Monthyon, qui regroupe une Unité de Valorisation Énergétique composée de deux fours à grilles et d'un four à lit fluidisé, une plateforme de broyage et criblage des déchets verts, une plateforme de tri sommaire des encombrants, une plateforme de rechargement du verre et une plateforme de transfert de la collecte sélective.

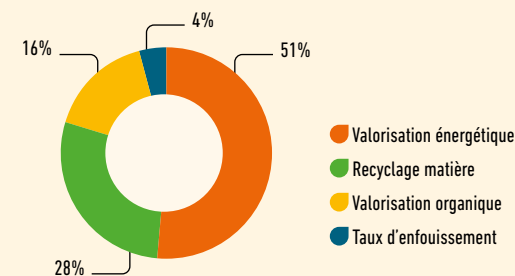
Les ordures ménagères sont directement incinérées au Centre intégré de Monthyon. Le produit des collectes sélectives est géré par les centres de tri partenaires du SMITOM (celui du SMDO à Villers-Saint-Paul et celui du SIETREM à Saint-Thibault-des-Vignes) : les emballages et papiers y sont recyclés, les erreurs de tri sont incinérées.

Les déchets verts collectés en déchèterie et en porte à porte sont valorisés sur deux plateformes externes et au sein de l'unité de valorisation organique de Monthyon. Les biodéchets collectés en points d'apports

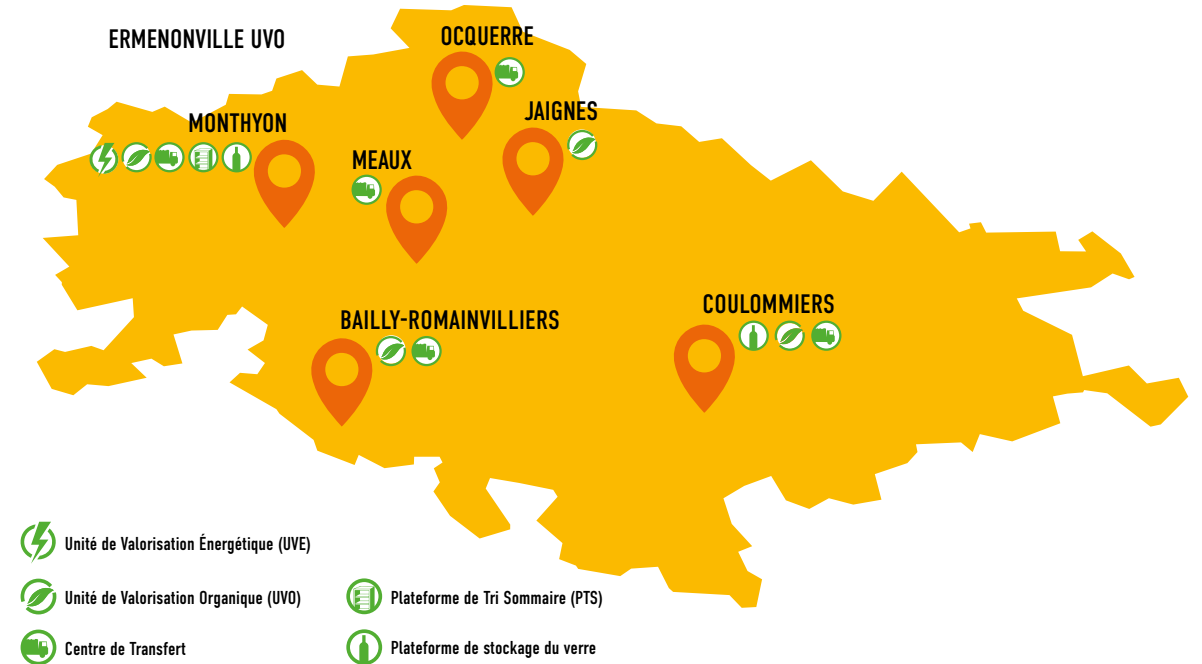
volontaires sont traités sur les sites de Ermenonville et du Mée et transformés en compost.

Les encombrants, collectés en porte-à-porte ou en déchèteries, font majoritairement l'objet d'une valorisation matière ou énergétique. Grâce au tri réalisé par les habitants, seule une partie minoritaire part en enfouissement.

Les modes de valorisation en 2025



Équipement de traitement : localisation



MONTHYON

UVE de Monthyon :
125 170 t de déchets incinérables

UVO de Monthyon :
17 028 t de végétaux

Centre de transfert :
9 901 tonnes de CS SMITOM

Plateforme de Tri Sommaire :
6 310 t d'encombrants

Plateforme de stockage du verre :
6 912 t de verre

COULOMMIERS

UVO DV (plateforme extérieur : CTM)
10 987 t de végétaux

UVO biodéchets (plateforme extérieure CTM)
61 t

Centre de transfert t OM
21 643 t

Centre de transfert t CS
4 916 t

BAILLY-ROMAINVILLIERS

Centre de transfert t OM
14 931 t

Centre de transfert t CS
3 036 t

MEAUX

Centre de transfert t OM
22 510 t d'OM

OCQUERRE

Centre de transfert t OM
7 314 t

Centre de transfert t CS
1 767 t

JAIGNES

UVO :
560 t

ERMENONVILLE (60)

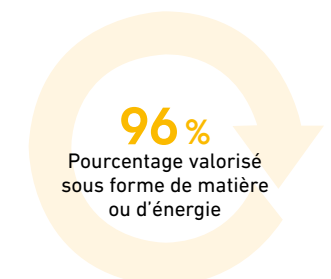
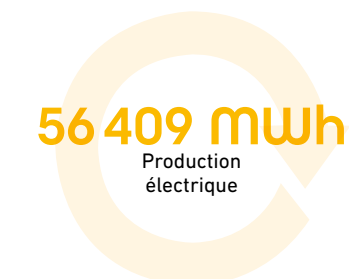
UVO :
41 t

VILLERS-SAINT-PAUL (60)

Centre de tri :
16 003 t de CS

ST-THIBAUT-DES-VIGNES (77)

Centre de tri :
3 352 t de CS





ANALYSE ET ANTICIPATION DES FLUX : ÉTAT DES LIEUX ET MARGES DE PROGRESSION

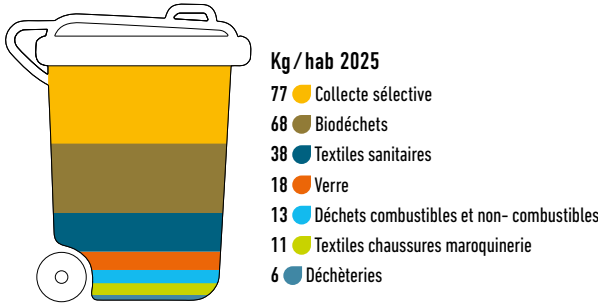
Bien connaître le volume et le profil des déchets collectés est indispensable pour identifier les besoins de traitement, les marges de progression et les adaptations des équipements à prévoir.

La production de déchets par habitant a légèrement diminué en 2025. Plusieurs causes sont à l'origine de ce recul : la baisse des apports de végétaux, celle des volumes d'ordures ménagères et la réduction des volumes d'encombrants, qu'ils soient collectés en porte à porte ou déposés en déchèterie. Si la baisse des apports de végétaux est liée aux conditions climatiques, les autres diminutions sont le résultat de deux phénomènes, un contexte économique marqué par un ralentissement de la consommation et une amélioration des performances du tri.

Des gisements valorisables

L'analyse détaillée de la composition des ordures ménagères résiduelles (OMr) met en évidence un potentiel significatif de réduction des tonnages collectés dans cette filière. Sur les 233 kg d'OMr produits en moyenne par habitant et par an, seuls 51 kg correspondent effectivement à des déchets relevant de cette catégorie, soit 22 % du gisement total. Les 182 kg restants se composent principalement de déchets valorisables qui pourraient être orientés vers des filières adaptées : 77 kg de déchets recyclables (emballages et papiers), 18 kg de verre et 68 kg de biodéchets, dont 7 kg d'aliments encore emballés. À cela s'ajoutent 11 kg de textiles et 6 kg de déchets qui auraient dû être déposés en déchèterie. Ces résultats soulignent l'importance des marges de progression existantes en matière de tri à la source. Le captage de ces différents gisements présents dans les OMr permettrait d'améliorer significativement les performances de collecte sélective des emballages, papiers, verre et biodéchets. Une meilleure orientation des déchets vers les filières appropriées contribuerait ainsi à réduire durablement les quantités d'ordures ménagères résiduelles à traiter.

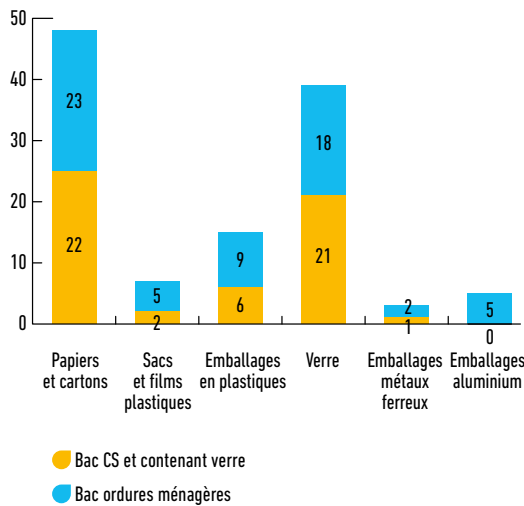
Décomposition poubelle type OMr de 233 kg



Ces résultats confortent la pertinence des actions engagées par le syndicat en faveur du tri à la source des biodéchets, de la réduction du gaspillage alimentaire et de l'utilisation des neuf déchèteries du territoire pour la gestion des déchets encombrants et spécifiques.

Ces statistiques prouvent que, contrairement aux idées reçues et bien que la collecte sélective du verre et des emballages soit déployée depuis longtemps, les performances observées pour le verre et les papiers demeurent en deçà des objectifs attendus. Le graphique suivant met en lumière les marges de progression, si tous les emballages et les papiers étaient déposés dans le bac jaune.

GISEMENT TOTAL de papiers, d'emballages et de verre collectés dans le bac jaune et dans le bac d'ordures ménagères



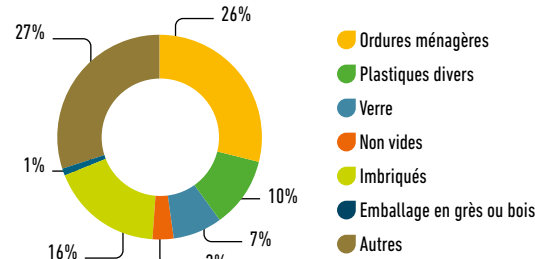
Focus sur les refus de tri

Si les ordures ménagères contiennent encore 95 kg d'emballages, de papiers et de verre par habitant et par an, soit 41 % de leur composition, l'analyse de la collecte sélective met également en évidence un taux significatif d'erreurs de tri. En effet, 28 % de son contenu n'a rien à y faire, ce qui fait tomber à 42 kg la part de collecte sélective recyclable collectée par an et par habitant.

Ces erreurs de tri sont principalement composées d'ordures ménagères, d'objets imbriqués, d'objets en plastique, ne relevant pas de la catégorie des emballages, ou encore de verre, de textiles ou de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Leur présence altère la qualité de la collecte sélective et entraîne des surcoûts de traitement.

En effet, l'ensemble des déchets déposés dans la poubelle jaune est acheminé vers le centre de tri. Les déchets non conformes y sont identifiés puis refusés avant d'être transférés vers l'Unité de Valorisation Énergétique. Ces doubles transports et opérations de traitement engendrent des impacts environnementaux et financiers qui pourraient être largement évités grâce à une meilleure application des consignes de tri. Faire progresser le geste de tri, intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire et la collecte des biodéchets apparaissent donc comme des leviers majeurs de réduction à la source de la production de déchets en général et d'ordures ménagères en particulier.

Composition des refus *



*refus hors petits déchets

Réduire le taux de refus en entrée de centre de tri

Conformément à la décision du syndicat de ne pas construire de troisième ligne d'incinération sur son UVE de Monthyon (voir page 21), le SMITOM du Nord Seine-et-Marne entend augmenter la part et la qualité de la collecte sélective sur son territoire et réduire d'autant les tonnages d'ordures ménagères, aussi bien en zone dense, qu'en zone rurale ou en zone intermédiaire, car des marges de progression existent dans tous les types d'habitat. Le taux d'erreur de tri dans les collectes sélectives, de même que la part des déchets recyclables dans les OMr en témoignent. Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a ainsi candidaté en 2025 à un appel à projet de CITEO pour corriger ces mauvais résultats.

Il a ainsi été lauréat, en 2025, de l'AAP « Collecte » de CITEO, sur le segment – dit levier 3 – consacré à « l'amélioration du taux de refus en entrée des centres de tri ». L'objectif de cet AAP, doté d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros, dont 2 sont subventionnés par CITEO, est double : il s'agit non seulement d'améliorer la qualité du tri à la source, par plus la sensibilisation, l'accompagnement et la responsabilisation des acteurs ; mais aussi de mieux détecter les matières non recyclables dans la collecte sélective, via des solutions innovantes ayant recours à l'IA. Il est, par exemple, envisagé d'équiper de caméras embarquées les bennes de collecte sélective, pour identifier en temps réel les erreurs de tri et mettre en place les actions correctrices adaptées. Si le pilotage de ce projet est assuré par le SMITOM



du Nord Seine-et-Marne, le montage initial du dossier auprès de CITEO et son déploiement opérationnel sont le fruit d'un travail partenarial fructueux entre le SMITOM et ses quatre collectivités adhérentes. Comité technique et comité de pilotage se réunissent chaque mois pour mettre en place les actions de diagnostic, de communication et d'expérimentation identifiées pour atteindre les objectifs fixés. Dans la continuité de cet AAP dont le périmètre d'application est limité aux zones urbaines à forte densité d'habitat collectif, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a pris l'initiative de lancer, fin 2025, un appel d'offres pour compléter le programme d'actions de l'AAP CITEO en ciblant l'habitat en zone pavillonnaire, très répandu sur son territoire. Une consultation auprès des collectivités adhérentes a été lancée fin 2025 pour concevoir avec elles une communication engageante, basée sur la méthode du « pouvoir, vouloir, savoir », qui consiste à identifier les facteurs qui déterminent le geste de tri : présence de contraintes techniques (dimension du « pouvoir »), connaissance des enjeux relatifs au tri (dimension du « savoir ») et motivation pour s'engager dans cette dynamique (dimension du « vouloir »).

Encombrants : incinérés ou valorisés ?

Tandis que les encombrants collectés en porte-à-porte sont majoritairement incinérés (moins de 1 % est récupéré sur la plateforme de tri sommaire des encombrants pour être recyclés) ceux que les habitants apportent en déchèteries sont en revanche très largement valorisés sous forme matière. Depuis la mise en œuvre d'une obligation de pré-tri pour les usagers des déchèteries, le taux de valorisation est passé de 78,5 % fin 2024 à 94,2 % fin 2025 (voir § sur les déchèteries).

Si la part des déchets qui font l'objet d'une valorisation énergétique est conforme à l'objectif contractuel, la part qui relève de la valorisation matière reste cependant encore inférieure aux objectifs. Ces enseignements et les perspectives d'évolution qu'ils ouvrent sont pris en compte par le SMITOM.



L'UVE : ATOUTS ET PROJETS

Chaque année, des opérations d'entretien et de maintenance plus ou moins importantes sont prévues sur les installations du SMITOM. En 2025, les bouteilles de protoxyde d'azote les ont à nouveau soumis à rude épreuve.

Maintenance de l'équipement : travaux de routine et dommages exceptionnels

La vie d'une installation telle que l'Unité de Valorisation Énergétique de Monthyon est rythmée par des arrêts techniques et autres travaux de maintenance, le plus souvent anticipés et planifiés. Il s'agit notamment de procéder au nettoyage complet des installations, au remplacement de certains éléments de l'Unité de Valorisation Énergétique ou à leur entretien. En 2025, des opérations d'envergure ont eu lieu, telles que le remplacement d'écrans, de tubes économiseurs, de tubes et de panneaux surchauffeurs sur les lignes d'incinération. Une maintenance importante a également été menée sur les équipements de broyage et de convoyage du lit fluidisé.

Dommages causés par le protoxyde d'azote

Cependant, ces opérations habituelles ont été plus importantes en 2025 du fait des explosions de bonbonnes de protoxydes d'azote, qui ont endommagé les grilles, induisant des arrêts prolongés et des périodes d'indisponibilité, réduisant ainsi les performances, tant en termes de tonnages traités que de production électrique. L'impact financier en 2025 de ces arrêts est évalué à 500 000 euros répartis entre les coûts de réparation et les pertes de recette d'incinération. Outre l'impact financier, les explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote constituent un risque pour les opérateurs.

Face à cette situation, le SMITOM a réalisé une enquête auprès de ses collectivités adhérentes pour mettre en place une collecte de bonbonnes adaptée à leurs besoins et enclencher une réflexion qui devra être suivie d'effets en 2026.



GTA sous surveillance

Installé en 1998, le Groupe Turbo Alternateur (GTA) de l'UVE, qui est soumis à un suivi continu de tous ses paramètres de fonctionnement, a fait l'objet en 2025 d'une révision mineure. Ce placement sous haute surveillance est lié au caractère indispensable du GTA, et aux impacts financiers que tout arrêt générerait. La prochaine révision majeure de la turbine est prévue en 2028.

Impact sur l'environnement : une vigilance permanente

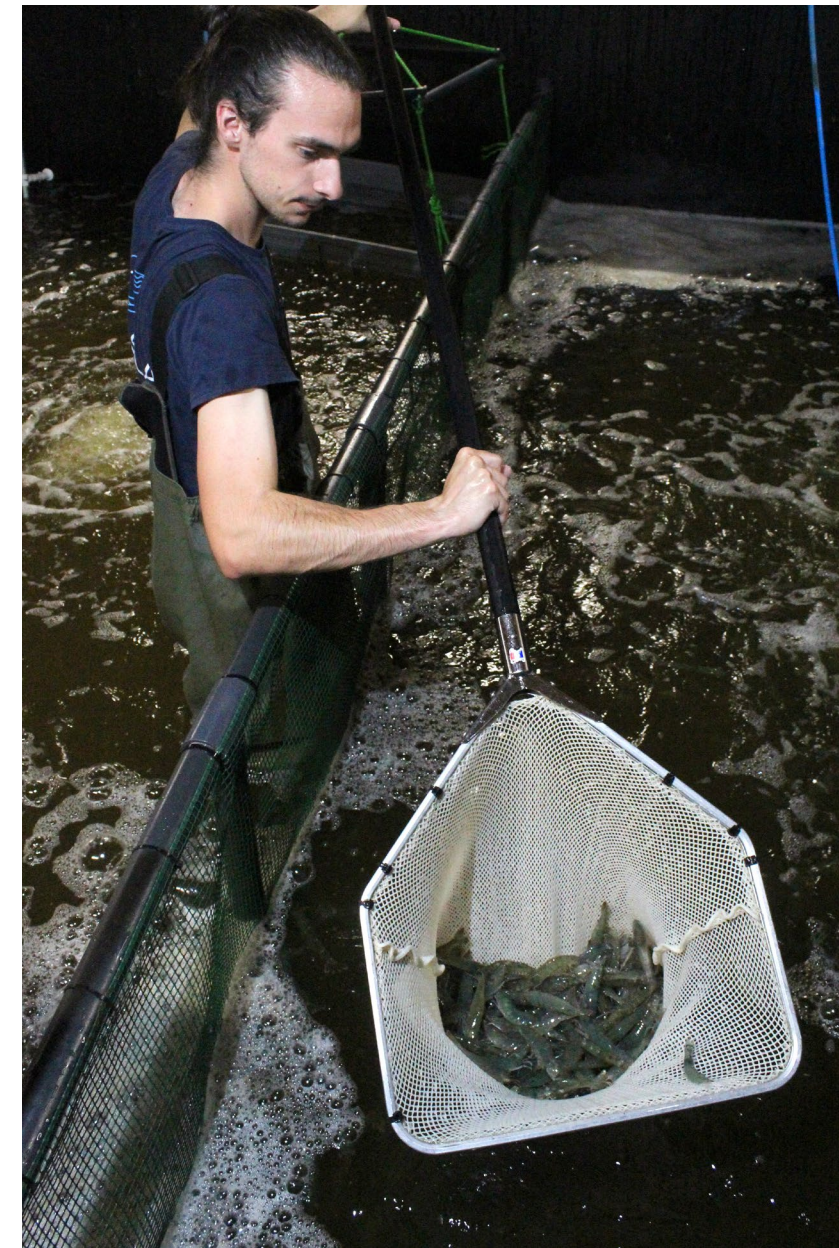
Comme chaque année, les équipes du CIT assurent une surveillance continue des principales valeurs d'émission du site ainsi qu'un suivi semi-continu des dioxines et des furanes. En complément de cette autosurveillance, un laboratoire agréé réalise chaque année des contrôles indépendants portant sur l'ensemble des paramètres réglementés. Par ailleurs, afin d'évaluer l'impact des rejets sur l'environnement, le SMITOM met également en œuvre un programme annuel de suivi environnemental comprenant des analyses de lait, des mesures des retombées atmosphériques ainsi qu'une biosurveillance par les lichens.

Demain : un projet d'innovation majeur...

Les bassins de la ferme aquacole de crevettes de Lisaqua seront bientôt chauffés grâce à une partie de la chaleur produite par l'UVE. Les travaux de construction du réseau, qui va permettre de raccorder la ferme à l'UVE, ont commencé en 2025. D'ici la fin 2026, ce réseau acheminera ce qu'on appelle la chaleur fatale, c'est-à-dire la chaleur résiduelle, issue de la combustion des déchets, mais qui ne peut pas être transformée en électricité. Ce projet emblématique pour le territoire prend donc très concrètement forme. Il constitue un exemple d'innovation qui concilie des enjeux industriels et écologiques, dans un souci d'économie circulaire.

... et des pistes pour une modernisation raisonnée de l'UVE

Construite en 1998, l'UVE a été au cœur, depuis 2023, d'une réflexion prospective globale, pour envisager son avenir et la construction éventuelle d'une troisième ligne d'incinération. Élus et habitants ont été consultés sur le sujet, dans le cadre d'une concertation préalable facultative, qui s'est déroulée du 28 janvier au 1^{er} avril 2025. Une réunion publique de lancement, trois permanences mobiles d'information, deux sessions de visite guidée de l'UVE, deux ateliers citoyens thématiques et une réunion publique de restitution ont permis d'informer les citoyens sur le projet de modernisation de l'UVE de Monthyon et plus largement sur la gestion et la valorisation des déchets. Il s'est agi de faire de la pédagogie sur ce sujet complexe et technique au regard des impératifs réglementaires, des intérêts des différents acteurs



locaux, des problématiques opérationnelles, financières, fiscales et techniques. L'objectif de ces différents temps d'échange était aussi de recueillir l'avis du public.

Au terme de ce processus, le SMITOM, qui a intégré l'apparition prochaine des quotas carbone, a considéré, que les installations actuelles suffisaient, qu'augmenter les capacités de traitement de l'UVE n'allait pas dans le sens de l'Histoire et qu'il convenait plutôt de s'engager, à un horizon de dix ans, sur la voie d'une réduction des quantités d'ordures ménagères produites.

Dans 10 ans, selon l'évolution des volumes de déchets à traiter, la question sera réétudiée. En attendant, le SMITOM multiplie les initiatives et projets pour limiter le gaspillage alimentaire et améliorer le tri, afin de faire baisser les tonnages d'ordures ménagères (voir page 19).



LES DÉCHÈTERIES : FONCTIONNEMENT ET PERFECTIONNEMENTS

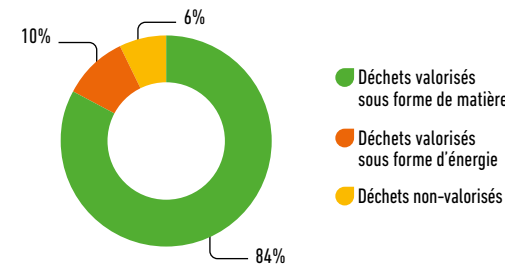
Neuf déchèteries sont réparties sur l'ensemble du territoire du SMITOM. En 2025, elles ont enregistré un cumul de 263 000 passages, pour un tonnage global de 36 026 tonnes. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la valorisation des déchets réceptionnés, sécuriser les sites et offrir plus de confort aux usagers.

Un taux de valorisation en constante progression

Mise en œuvre progressivement depuis 2023, l'obligation pour les usagers de pré-trier leurs déchets par matériau avant leur dépôt est désormais inscrite dans le règlement des déchèteries. Cette évolution a largement contribué à améliorer les performances de valorisation des déchets traités. Le taux de valorisation est ainsi passé de 78,5 % en 2024 à 94,2 % en 2025. Concrètement, cela signifie que 94,2 % des déchets déposés en déchèterie font désormais l'objet d'une valorisation matière ou énergétique. Parmi eux, 84 % sont transformés en nouvelles ressources et bénéficient d'une seconde vie : les gravats sont réutilisés sous forme de remblais (ils représentent à eux seuls près d'un tiers des tonnages collectés), le bois est recyclé en panneaux agglomérés et les déchets verts sont valorisés en compost. Les 10 % de déchets ne pouvant être recyclés sous forme de matière mais présentant un potentiel énergétique sont orientés vers l'Unité de Valorisation Énergétique, où ils sont incinérés afin de produire de l'électricité. Cette amélioration des performances de valorisation se traduit naturellement par une réduction du recours à l'enfouissement. Accompagnée dans la durée par les équipes du SMITOM, la mise en place progressive de cette consigne de pré-tri a été bien accueillie par les habitants, notamment parce qu'elle contribue à fluidifier le parcours des usagers et à réduire les temps d'attente en déchèterie.

Par ailleurs, la création, en 2025, de nouvelles dalles à Monthyon et à Nanteuil-lès-Meaux, destinées à accueillir des espaces de stockage supplémentaires, viendra renforcer le potentiel de valorisation de ces équipements. Les déchèteries évoluent ainsi progressivement vers de véritables sites de production de ressources à valeur ajoutée.

Mode de valorisation des matériaux collectés en déchèterie



Nouvelle REP, nouvelles installations

En complément des 9 filières à responsabilité élargie du producteur (REP) l'année 2025 a vu le déploiement progressif dans les déchèteries du SMITOM de la filière appliquée aux produits et matériaux de Construction du secteur du Bâtiments (PMCB). Un réagencement des bennes et des quais a parfois été nécessaire pour se conformer aux contraintes de traitement des produits de cette REP. Les agents ont été formés au tri par matière des PMCB. Présente dans toutes les déchèteries, la collecte du bois et du plâtre sont celles qui totalisent le plus gros tonnage parmi les REP ; celle des menuiseries vitrées n'est pour l'instant effective que dans sept des neuf déchèteries. Avec cette nouvelle filière REP, la valorisation matière en déchèteries avance d'un cran.

Tri et santé

Face à l'enjeu de santé publique que représentent les PFAS, ces polluants éternels qui sont notamment présents dans certains revêtements d'ustensiles de cuisine, le SMITOM a signé, en 2025, une convention avec le groupe SEB pour organiser une collecte spécifique des articles culinaires. Cette mesure qui vise à sensibiliser le public à ce sujet revêt un double intérêt pour le SMITOM : elle va dans le sens d'un tri affiné, côté usagers et elle limite la part des polluants qui prennent le chemin de l'UVE, côté SMITOM.

La sécurisation des sites se poursuit

Les travaux initiés en 2022 se sont poursuivis en 2025, avec le renforcement des clôtures périphériques à Jouy-sur-Morin, Ocquerre et Monthyon et la mise en place, qui s'achèvera en 2026, de la vidéosurveillance à Ocquerre, Jouy-sur-Morin et Nanteuil-lès-Meaux. Dans les déchèteries de Monthyon et Bailly-Romainvilliers, la vidéosurveillance a déjà fait reculer significativement le nombre de vols et d'intrusions. Couplées à un renforcement du partenariat avec les forces de l'ordre et à une augmentation des plaintes déposées par le SMITOM, ces installations donnent donc des résultats très encourageants. D'autant que si elles permettent de se prémunir d'incivilités coûteuses, quand elles concernent par exemple le vol de métaux, elles ont aussi pour atout d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents. En 2026, ce sera au tour de la déchèterie de Saâcy-sur-Marne d'être équipée, puis à celle de Coulommiers, dans le cadre du chantier de rénovation-extension dont cette dernière fait l'objet.



En janvier 2025, les agents des déchèteries ont été formés à la gestion des conflits. De plus en plus confrontés à l'agressivité des usagers, ils ont appris à réagir dans ce type de situation. Cette formation s'est inscrite dans la continuité de la campagne de communication « stop aux agressions » lancée en 2024.

Coulommiers : la refonte est en route

L'année 2025 a été consacrée à la préparation des dossiers d'autorisation – permis de construire et installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – qui ont conditionné le démarrage, en avril 2026, des travaux de modernisation et d'extension de la déchèterie de Coulommiers. D'une durée de six mois pour un budget total d'1,80 M€ (dont 330 000 € financés par le Conseil régional d'Île-de-France), ces travaux vont permettre de répondre aux besoins de ce site, jusqu'à présent sous-dimensionné. Les choix d'exploitation, qui se sont portés sur des dispositifs de vidage au sol pour les flux gravats et végétaux, garantiront aux usagers des gains de temps et de confort. En termes de sécurisation, ce site bénéficiera d'une vidéosurveillance et de clôtures électrifiées, sur le modèle de la déchèterie de Bailly-Romainvilliers.

Plus de confort pour les usagers

Plusieurs aménagements et travaux ont été réalisés en 2025 pour faciliter le geste de tri en déchèteries et améliorer l'expérience usagers. Les cuves en plastique dans lesquelles devait être jetée l'huile de moteur ont ainsi été remplacées par une nouvelle génération de contenants plus ergonomiques. À Jouy-sur-Morin, Meaux et Monthyon, les barrières de sécurisation des quais n° 1 dédiés au flux bois ont été remplacées par des dispositifs modulables (SECUQUAI), qui sont abaissés quand les usagers peuvent vider leurs articles et sont relevés quand la benne est pleine.





LA PRÉVENTION

Réduire les tonnages à la source et promouvoir une consommation plus responsable

En 2023, le SMITOM a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2027. Articulé autour de six axes stratégiques, ce programme s'appuie sur un plan d'action rigoureux faisant l'objet d'un bilan annuel.

C'est dans ce cadre que la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a examiné, en février 2026, les actions mises en œuvre et les moyens mobilisés par le SMITOM au cours de l'année 2025. Ce bilan a permis d'évaluer la progression des objectifs fixés, tant à l'échelle individuelle que collective, pour diminuer la production de déchets et ancrer de nouvelles habitudes de consommation durable.

486 kg
par habitant, c'est l'objectif du PLPDMA
du SMITOM à l'horizon 2027,
ce ratio s'établissait à

569 kg
par habitant,
en 2010, il était de 492 kg en 2025

Les six axes du PLPDMA

Six grands axes, construits à partir des dix recommandations de l'ADEME, structurent le PLPDMA du SMITOM :

Axe 1

Le SMITOM et ses adhérents montrent l'exemple éco-exemplarité

Axe 2

Des solutions pour tous

Axe 3

Donner, réparer et réemployer

Axe 4

Éviter les biodéchets

Axe 5

Les professionnels s'engagent

Axe 6

Une tarification qui encourage le changement de pratique



VISION ET MOBILISATION À LONG TERME

En 2025, le SMITOM a initié une démarche prospective visant à repenser les stratégies de réduction des déchets à long terme, notamment par l'organisation d'un premier séminaire de réflexion. Parallèlement, le syndicat s'est engagé dans une dynamique expérimentale pour tester des solutions concrètes visant à limiter l'usage des emballages jetables sur son territoire.

Premier séminaire « prévention »

Temps fort de l'année 2025, le premier séminaire du SMITOM dédié à la prévention des déchets a réuni, le 28 novembre, à Saint-Pathus, plus de 65 participants. Les trois table-ronde organisées ont permis aux élus, bailleurs sociaux et techniciens du territoire présents d'aborder les sujets suivants :

- **Table ronde 1** : Urbanisme, logement et gestion des déchets : comment concevoir les espaces de demain ?
- **Table ronde 2** : La tarification incitative : un outil au service de l'efficacité environnementale ?
- **Table ronde 3** : Biodéchets : du tri à la ressource, un levier écologique pour la transition des territoires. Les échanges ont réuni plusieurs spécialistes autour de tables rondes thématiques afin de définir les leviers d'une gestion plus responsable des déchets. La première table ronde a souligné l'importance d'intégrer la gestion des déchets dès la conception des projets urbains, tout en formulant des préconisations techniques pour optimiser l'usage des points d'apport volontaire. S'appuyant sur de nombreux retours d'expérience, la seconde table ronde a réaffirmé l'efficacité de la tarification incitative. Ce levier a été identifié comme un moteur de transformation puissant, malgré les défis sociaux qu'il représente. Les participants de la troisième table ronde ont plaidé pour un modèle hybride, mêlant compostage individuel, partagé et industriel, d'une part, collecte en porte à porte et points d'apports volontaire, d'autre part.

De manière générale, ce premier séminaire a mis en lumière l'articulation entre **responsabilités individuelle et collective** pour réussir la transition vers des politiques publiques durables. Fort de la qualité de ces échanges, le SMITOM pourrait reconduire cette initiative. Les thématiques prioritaires ont d'ores et déjà été sondées auprès des participants à l'issue de cette journée pour guider de futures réflexions.

Vers le réemploi des contenants alimentaires

Le SMITOM a confié en janvier 2025 à Écoboucle une étude de faisabilité relative au déploiement du réemploi des contenants alimentaires sur son territoire.



Cette étude avait pour objectifs d'évaluer le gisement de contenants jetables utilisés actuellement ; d'identifier les solutions opérationnelles de mise en œuvre des circuits de collecte, de lavage et de stockage ; de définir la pertinence de cette mise en œuvre et les moyens associés. Le périmètre de l'étude a concerné la restauration commerciale ; les cuisines centrales pour la restauration collective, les restaurants satellites et les EHPAD ; et le portage de repas à domicile.

Les principales conclusions ont souligné un fort besoin d'accompagnement et de solutions clés en main pour le réemploi dans ces trois secteurs. Elles ont aussi mis à jour des contraintes logistiques et matérielles et déploré le peu de moyens financiers et humains dont disposent les acteurs pour s'engager dans la transition. L'existence d'une dépendance au marché public pour la restauration collective ne facilite pas, en outre, la mise en place d'actions. Enfin, l'absence d'acteur local dédié à la collecte ou au lavage de tout type de contenants réemployables sur le territoire constitue un frein supplémentaire.



AMI et AAP pour de nouvelles expérimentations

Fort des réflexions engagées, le SMITOM a candidaté avec succès à deux dispositifs stratégiques : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Réemploi pour les collectivités » de l'éco-organisme CITEO, ainsi qu'à l'Appel à Projets (AAP) « Île-de-France Zéro Plastique » porté par la Région Île-de-France. L'AMI de CITEO vise à instaurer des solutions de réemploi durables. Le projet du SMITOM se concentre sur trois axes majeurs : le déploiement de contenants réutilisables pour le portage de repas à domicile, l'accompagnement à la réduction des emballages jetables lors d'événements culturels et sportifs, et le soutien au réemploi dans le secteur de la restauration à emporter.



L'Appel à Projets (AAP) « Zéro plastique » porté par la Région Île-de-France s'inscrit dans l'objectif régional « Zéro plastique à usage unique d'ici 2030 ». Ce dispositif permet de financer les investissements nécessaires à la substitution du plastique ;

pour le SMITOM, ce soutien cible tout particulièrement le secteur de la vente à emporter.

En tant que lauréat de ces deux programmes, le SMITOM bénéficie d'un soutien financier crucial pour transformer ces expérimentations en solutions pérennes à l'échelle du territoire.

Concrètement

En 2025, le SMITOM a donc posé les premières briques d'une stratégie qui vise à mettre en place des solutions de réemploi sur son territoire et à s'inscrire dans une démarche « zéro plastique ». Cela va nécessiter de favoriser l'émergence d'acteurs locaux pour le lavage et la logistique, d'impulser des solutions concrètes et répliquables et de proposer un service de mutualisation au bénéfice des collectivités et associations.

Sur le secteur de l'événementiel, le SMITOM a subventionné l'association organisatrice du Festif l'Art. Cette subvention a servi à financer les coûts liés à la labellisation REEVE (réseau éco-événement), à la collecte des biodéchets, aux travaux de remise en état du réseau d'eau potable destinés à réduire l'usage de bouteilles en plastique à terme, et à l'achat de chargeurs solaires.

Sur le secteur de la vente à emporter, l'enveloppe de 24 000 € octroyée au SMITOM par la Région va lui permettre de financer en 2026 une étude de faisabilité concernant l'utilisation de contenants réemployables dans la vente à emporter. Grâce à cette étude, il s'agira d'identifier de façon précise les types de contenants et le dispositif de consigne dont les acteurs de la vente à emporter auront besoin pour déployer, à terme, un dispositif rapidement opérationnel.



VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Sans attendre le résultat des démarches au long cours engagées en 2025, dans le cadre du séminaire de prévention ou des expérimentations de réduction des emballages jetables, plusieurs leviers très concrets sont déjà actionnés pour réduire à court et moyen termes le volume des déchets à traiter. Ils ont concerné en 2025 le soutien au don, la réparation, le réemploi ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Donner, réparer, réemployer plutôt que jeter

Dans le cadre des engagements de l'axe 3 de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SMITOM a poursuivi en 2025 ses actions en faveur du réemploi, de la réparation et de l'éco-consommation afin d'encourager des pratiques plus durables auprès des habitants. Le syndicat a ainsi soutenu le développement du réemploi à travers le financement des 3 ressourceries de son territoire qui ont organisé 19 ressourceries éphémères.

Afin de promouvoir la réparation comme alternative à l'incinération, 10 Repairs Cafés ont également été organisés sur le territoire. En parallèle, un atelier thématique mensuel consacré à l'éco-consommation (cuisine anti-gaspillage, cosmétiques naturels, réparation de vélos, loisirs créatifs zéro déchet...) a permis de sensibiliser 218 participants aux gestes du quotidien favorisant la réduction des déchets. Enfin, le SMITOM a accompagné les collectivités adhérentes dans l'organisation de 23 ateliers de sensibilisation, renforçant ainsi la dynamique locale en faveur d'une consommation plus responsable.

Promouvoir l'utilisation de langes lavables

Un marché passé avec « L'Atelier des langes » avait pour but de déployer le recours à des langes lavables en crèches, en PMI et en garderies. En 2025, neuf assistantes maternelles et deux crèches ont été soutenues et accompagnées dans cette démarche. Un soutien aux parents est également proposé pour tenter de réduire la part des couches jetables.

Familles zéro déchets

Le défi « Familles zéro déchets » a été reconduit en 2025 sur deux territoires, celui du Val d'Europe Agglomération, de septembre 2024 à mars 2025, et celui de la Communauté d'agglomération du pays de Meaux, d'octobre 2025 à avril 2026. Douze familles ont participé aux différents ateliers du premier, sur l'achat en vrac ou la réparation ; elles étaient 25 pour le second, avec également une conférence mensuelle sur des sujets tels que la couture à la main, le tri ou la fast-fashion. Tous les participants ont été invités à visiter les installations du SMITOM et à participer à un escape game sur le sujet du tri.

Biodéchets, compost et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Alors que les tonnages d'ordures ménagères sont composés à 29 % de biodéchets, dont une part non négligeable d'aliments encore emballés, plusieurs actions menées en 2025 ont cherché à encourager le tri des biodéchets et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Concernant les biodéchets, 532 composteurs individuels ont été distribués en 2025 et 13 sites supplémentaires de compostage partagé ont été créés.

Afin de valoriser l'engagement des référents bénévoles, le SMITOM a organisé deux temps de rencontre qui leur étaient dédiés : le 3 avril, dans le cadre de l'événement « Tous au compost » à Varreddes, puis le 13 octobre, à l'occasion de la « Fête des sols vivants », avec une visite du centre de méthanisation O'Terres Énergies à Ussy-sur-Marne. Pour encourager la valorisation des déchets verts – et éviter qu'ils ne soient jetés dans la poubelle d'ordures ménagères ou apportés en déchèteries – le SMITOM a subventionné 5 kits mulching et 178 broyeur. En outre, le SMITOM a prêté son broyeur thermique à huit communes, pour une durée cumulée de 110 jours sur l'année, ce qui a permis de broyer 143,5 m³ de déchets verts.

Sur la lutte contre le gaspillage, le SMITOM a proposé à ses collectivités adhérentes de disposer d'un accompagnement renforcé pour prévenir le gaspillage alimentaire dans les écoles, mais aucun établissement n'a postulé. De nouvelles pistes de sensibilisation sont à l'étude.





LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION

Informer les habitants, animer des ateliers, participer à la vie locale

La communication écrite et de proximité constitue un axe stratégique majeur pour notre syndicat. Elle mobilise les résidents autour des consignes de tri et de la prévention, tout en privilégiant la sensibilisation des jeunes générations. Le milieu scolaire et nos partenaires confirment leur confiance en notre structure en sollicitant régulièrement l'expertise et l'accompagnement de nos équipes.

11 160

personnes concernées en 2025
par les animations de sensibilisation
du SMITOM du Nord Seine-et-Marne
+ 15%
par rapport à 2024

365

animations
auprès du public
enfance-jeunesse
+ 47%
par rapport à 2024

Des supports variés

Le SMITOM anime une communication multicanale qui s'appuie sur un site Internet, des réseaux numériques et sociaux (Facebook, Panneau Pocket, LinkedIn), des newsletters numériques régulières et des publications papiers traditionnelles. Parmi ces dernières : la lettre d'information « La solution pour nos déchets » est envoyée deux fois par an à l'ensemble des usagers du territoire ; une lettre d'info spécifique (Centore info) est adressée aux élus ; des livrets d'information sur l'offre de sensibilisation destinée au public jeune sont diffusés dans les écoles, les centres de loisirs, les collèges et lycées du territoire.

LA PRÉVENTION ET LE TRI AU QUOTIDIEN : ANIMATIONS EN DIRECTION DE TOUS LES PUBLICS

Travail de fond de longue haleine, la sensibilisation à la prévention et au tri touche tous les publics, dès le plus jeune âge. D'année en année, ses formes se diversifient, de l'atelier de création à la conception de clips vidéo. Tour d'horizon des moyens déployés pour faire changer les mentalités et amorcer de nouveaux comportements de consommation.

Des concours aux formats innovants

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a organisé en 2025 deux concours, pour sensibiliser les jeunes aux questions environnementales, dans des formats à la fois ludiques et stimulants. Le premier concours, baptisé « Raconte-moi une histoire » et destiné aux écoles et aux centres de loisirs du territoire, invitait les enfants à créer un kamishibai (des planches illustrées) sur le thème de la biodiversité. Le second, intitulé #Stopauxerreursdetri et réservé aux collégiens et lycéens, nécessitait, quant à lui, la réalisation d'une vidéo sur le thème des erreurs de tri, pour aider les habitants à progresser dans leurs pratiques. Treize classes de primaire et 21 groupes de centres de loisirs, soit environ 650 enfants, ont participé au premier concours, présentant un total de 28 œuvres ; trente jeunes ont été mobilisés pour le second.

Une année placée sous le signe du Faire soi-même 16 au 19 octobre 2025

En 2025, le SMITOM a intensifié sa mobilisation citoyenne via des ateliers thématiques le samedi matin, réunissant plus de 200 participants autour de la réduction des déchets à la source. L'offre a couvert les piliers de l'économie circulaire : cuisine antigaspillage, cosmétique naturelle, valorisation créative et réparation (électrique et couture). Véritables outils de sensibilisation et de transmission des savoir-faire, ces ateliers favorisent le réemploi, l'allongement de la durée de vie des objets et l'adoption de pratiques plus sobres, contribuant ainsi à la réduction durable des déchets ménagers sur le territoire.

Semaine européenne de la réduction des déchets 22 au 30 novembre 2025

Réparations électriques et création de luminaires à partir de conserves en verre, tel a été le programme proposé par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne, lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, avec toujours, pour mobile, la volonté d'augmenter la durée de vie des objets de consommation, avec un double impact positif sur le pouvoir d'achat des participants et sur les volumes d'ordures ménagères générés.

Des initiatives solidaires

En 2025, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a étendu ses interventions aux classes de CP et CE1 pour instaurer les réflexes d'éco-citoyenneté dès le plus jeune âge. Cette évolution s'appuie sur des outils pédagogiques spécifiques et une approche ludique, complétant un dispositif qui couvre désormais de la primaire au lycée. L'adhésion des équipes enseignantes est manifeste : 61 classes de CP (1 238 élèves) ont bénéficié de nos animations, tandis que 60 classes de CE1 (1 292 élèves) ont participé à l'atelier « Compost'ville ». Accessibles sur réservation à chaque rentrée scolaire, ces interventions répondent efficacement à une demande territoriale croissante. Le SMITOM lie performance de tri et solidarité via une convention de soutien financier avec la Ligue contre le Cancer, indexée sur les tonnages de verre collectés. Cet engagement a permis la remise d'un chèque de 24 103,60 € (au titre de 2024) à l'association. Ce mois de mobilisation a été complété par la vente de composteurs solidaires, dont l'entièreté des profits a été reversée à la Ligue, une marche caritative et une sensibilisation visuelle au sein de nos locaux. En décembre, la première édition de l'opération « Les petites mains aux grands cœurs » a été organisée autour d'un projet fédérateur alliant sensibilisation à l'environnement et solidarité intergénérationnelle. À cette occasion, les Éco-animateurs du SMITOM ont conçu un sapin de Noël en palettes, qui a ensuite été décoré avec les créations confectionnées par les enfants des écoles et des accueils de loisirs lors d'ateliers DIY (Do It Yourself) utilisant des matériaux de récupération. Ces ateliers se sont déroulés en parallèle de sessions d'escape game proposées au CIT, permettant aux participants de découvrir de manière ludique les enjeux du tri et de la prévention des déchets. L'ensemble de ces réalisations a été offert à l'EHPAD La Caravelle de Saint-Soupplets, favorisant ainsi les échanges entre les jeunes du territoire et leurs aînés tout en mettant en valeur le réemploi.

1 545

visiteurs ont été accueillis en 2025
au sein du CIT, dont 898 élèves,
pour le transport desquels le SMITOM
a réservé 34 cars, soit une dépense
de près de 15 000 €



LA BIODIVERSITÉ, THÉMATIQUE DE L'ANNÉE

De l'éveil printanier du jardin au retour de l'hiver, de nombreux rendez-vous jalonnent la saison où les habitants vivent dehors, au contact de la nature. Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne profite de tous les événements organisés à l'échelle locale, nationale et européenne, pour contribuer à la sensibilisation des habitants à la préservation de l'environnement en général, de la biodiversité en particulier.



29 mars au 13 avril 2025

Tous au compost !

À l'occasion de cet événement national annuel, porté par le Réseau Compost Citoyen, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a organisé deux « cafés compost » à son siège. Ces rendez-vous ont permis aux participants de découvrir les bonnes pratiques du compostage et les principes essentiels pour réussir leur compost. Chacun est reparti avec un composteur offert par le SMITOM.

Un atelier dédié à la découverte du compostage et du rempotage a également été proposé aux enfants des écoles et des accueils de loisirs du territoire. Cette animation leur a permis de s'initier aux gestes essentiels du jardinage et de mieux comprendre ces pratiques respectueuses de l'environnement. En parallèle, une session de jeu à l'escape game du CIT leur était proposée.

21 au 25 mai 2025

Fête de la nature

Après l'animation d'une Fresque de la biodiversité le vendredi 23 mai, au siège du SMITOM du Nord Seine-et-Marne, l'édition 2025 de la Fête de la nature a été marquée par l'inauguration, le lendemain matin, du « Parcours de la biodiversité », qui fait le tour du Centre intégré de traitement, à Monthyon. Ses différents espaces, sur la faune et la flore, fournissent de nombreuses explications thématiques au public, avec des exercices ludiques pour reconnaître les empreintes d'animaux, observer les pollinisateurs, manipuler différents outils...

Ouvert du 1^{er} mai au 30 octobre, l'accès au « Parcours de la biodiversité » est gratuit, mais sa visite, systématiquement accompagnée par un éco animateur, nécessite une réservation.



14 juin 2025

Journée environnement et partage

Pour la sixième année consécutive, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a organisé sa journée dédiée « aux petits gestes du quotidien qui font du bien à notre environnement ». La thématique de la biodiversité a séduit quelque 900 visiteurs. Près d'une soixantaine d'entre eux ont participé aux ateliers de fabrication proposés par le syndicat, sur les sujets suivants : teinture végétale tatakizomé, baume réparateur multi-usages aux plantes locales, spray capillaire fortifiant aux plantes locales, masque purifiant aux argiles et eau florale maison. En complément de ce programme d'ateliers diversifiés, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a ouvert les portes de ses installations et de son parcours de la biodiversité, pour des visites guidées. Il a également profité de cette journée pour rendre publics les résultats des deux concours qu'il avait organisés : « Raconte-moi une histoire » et #Stopauxerreursdetri (voir page 26). Enfin, des composteurs ont été distribués, à l'issue d'une brève formation.

18 septembre ou 8 octobre 2025

Semaine européenne du développement durable

Moment fort de la sensibilisation aux enjeux du développement, cette Semaine européenne a fêté en 2025 ses dix ans. Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a profité du rayonnement de cet événement pour promouvoir ses ateliers écoresponsables (voir page 27). Lors de la SEDD, des groupes de 6 à 8 participants, encadrés par des éco-animateurs, ont pu fabriquer des nichoirs à partir de palettes, conjuguant ainsi les thèmes de la biodiversité et de la prévention des déchets.

Le Syndicat a, par ailleurs, profité de cette Semaine, pour relayer une campagne de communication mise à disposition des collectivités par l'éco-organisme Citeo, sur le thème : « Un emballage ou pas ? », destinée à réduire les erreurs de tri. S'inspirant des supports fournis par Citeo, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a imaginé et réalisé des saynètes pour une diffusion sur les radios locales, EVASION et Oxygène.



11 au 25 octobre 2025

La fête des sols vivants

Dernier rendez-vous de l'année consacré aux sols, aux jardins et au compostage, la Fête des sols vivants a permis au SMITOM du Nord Seine-et-Marne de sensibiliser une nouvelle fois les habitants à l'importance de la biodiversité, du jardinage durable et de la valorisation des biodéchets.

Pour l'occasion, du broyat a été mis gratuitement à disposition dans les déchèteries du territoire afin d'encourager les pratiques de paillage et de jardinage durable. Une vente solidaire de composteurs a également été organisée, les bénéfices étant intégralement reversés à la Ligue contre le cancer 77.

Enfin, le 13 octobre, les référents bénévoles des sites de compostage partagé du territoire ont été invités à découvrir l'unité de méthanisation d'Ussy-sur-Marne, une visite permettant de mieux comprendre les différentes filières de valorisation des biodéchets.





UNE GESTION FINANCIERE TRANSPARENTE

L'essentiel du service est assuré par des opérateurs privés par le biais de marchés :

- un marché de concession pour l'exploitation du Centre intégré de Monthyon
- des marchés d'exploitation pour les déchets collectés en déchèterie
- une convention d'entente avec le SMDO et le SIETREM pour le traitement de la collecte sélective

Le financement du service se fait principalement par des appels de fonds conformément à la délibération n° 11/2025 du 04/02/2025. Ces appels de fonds comprennent une part fixe à l'habitant et une part variable en fonction des tonnes d'ordures ménagères et des refus de collecte sélective (CS).

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS 2025

Depuis 2012, le statut de l'usine est passé d'usine d'incinération à celui d'unité de valorisation énergétique avec pour corollaire une baisse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

TGAP en 2025 :
15 €/t
contre 14 €
en 2024.

L'exercice 2025 a été marqué par les éléments suivants :

- Une RPPom de 87 €/tonne contre une RPPom au CA 2024 de 85 €/tonne.
- Des évolutions de volumes des déchets en hausse qui est à mettre en relation avec l'augmentation de la population : +0,6% pour les OMr, - 16% pour les déchets Verts et +1 % pour la CS
- La poursuite de la collecte des biodéchets représentant 659 tonnes au CFU 2025 contre 446 tonnes au CA 2024.

Évolution démographique et évolution des tonnages incinérés de 2020 à 2025

Année	Population totale SMITOM selon recensement INSEE	Tonnage facturé aux collectivités adhérentes	Kg par habitant
2020	324 837	85 175	262
2021	327 909	86 257	263
2022	330 477	86 135	261
2023	333 591	83 945	252
2024	334 916	85 994	257
2025	338 410	86 115	254

Coût du service public

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts.

Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'études, et cela depuis 2009 pour le syndicat. La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des Connaissances des Coûts, instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement : cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements, contrairement à la tenue de notre comptabilité jusqu'en 2017. À l'inverse, est exclu le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte financier unique

Rappel historique

La matrice standard d'expression des coûts

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne en partenariat avec l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) a instruit la matrice standard d'expression des coûts.

Cet outil fiable et précis est un cadre de présentation des coûts du service d'élimination des déchets, adaptable à toutes les collectivités.

La matrice permet à la collectivité de mener des analyses sur la structure des coûts au regard de son organisation de service, la comparaison de ses coûts à d'autres collectivités similaires, l'identification de pistes de maîtrise ou de réduction des coûts, la communication auprès des élus et des usagers.

Matrice validée par le Comité de Connaissance des Coûts

Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence sur les coûts du service public d'élimination des déchets en proposant des outils. Il est composé d'acteurs représentant les pouvoirs publics (DGCL, DGFiP, MEDDE), les collectivités locales (AMF, AMORCE, CNR), les entreprises et professionnels du déchet (FEDEREC, FNADE), les éco-organismes (Citeo) et les associations d'usagers (CLCV, FNE, UFC-Que Choisir).

Le périmètre couvert

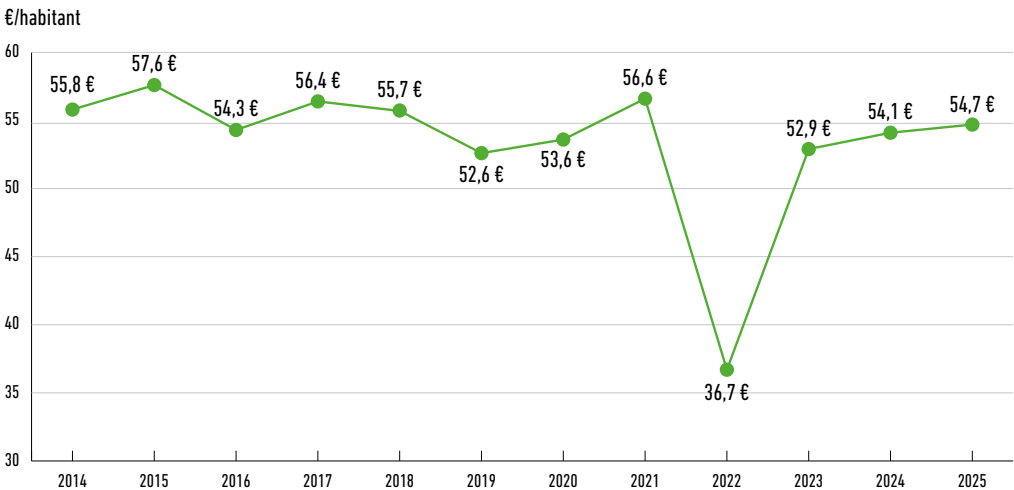
L'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité dans le cadre ou hors cadre du service public d'élimination des déchets.

La logique de construction de la matrice

Flux de déchets et étapes techniques de gestion, charges et produits.



Évolution du coût par habitant



* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

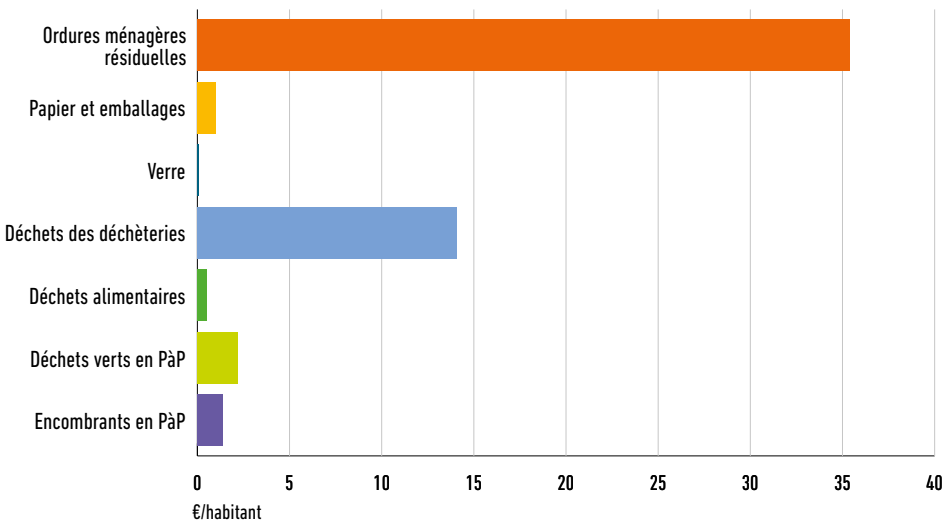
L'année 2025 est une année classique contrairement à l'année 2022 qui a été une année atypique du fait des tarifs de l'électricité. En effet, l'usine d'incinération est une Unité de Valorisation Énergétique permettant la production d'électricité.

La vente d'énergie vient en déduction du coût de traitement des déchets. Par ailleurs, la baisse des volumes des déchets produits sur le territoire et les tarifs de reprise matière issus de la Collecte sélective ont également contribué à ce coût par habitant particulièrement bas.

Coût aidé en € HT/habitant/an sur le territoire du SMITOM

							
OMr	Papier et emballage	Verre	Déchets des déchèteries	Déchets alimentaires	Déchets verts en PàP	Encombrant en PàP	Total
35,40 €	1 €	0,10 €	14,10 €	0,50 €	2,20 €	1,40 €	54,70 €

Coût aidé en € HT/habitant



Ratio en kg/habitant

